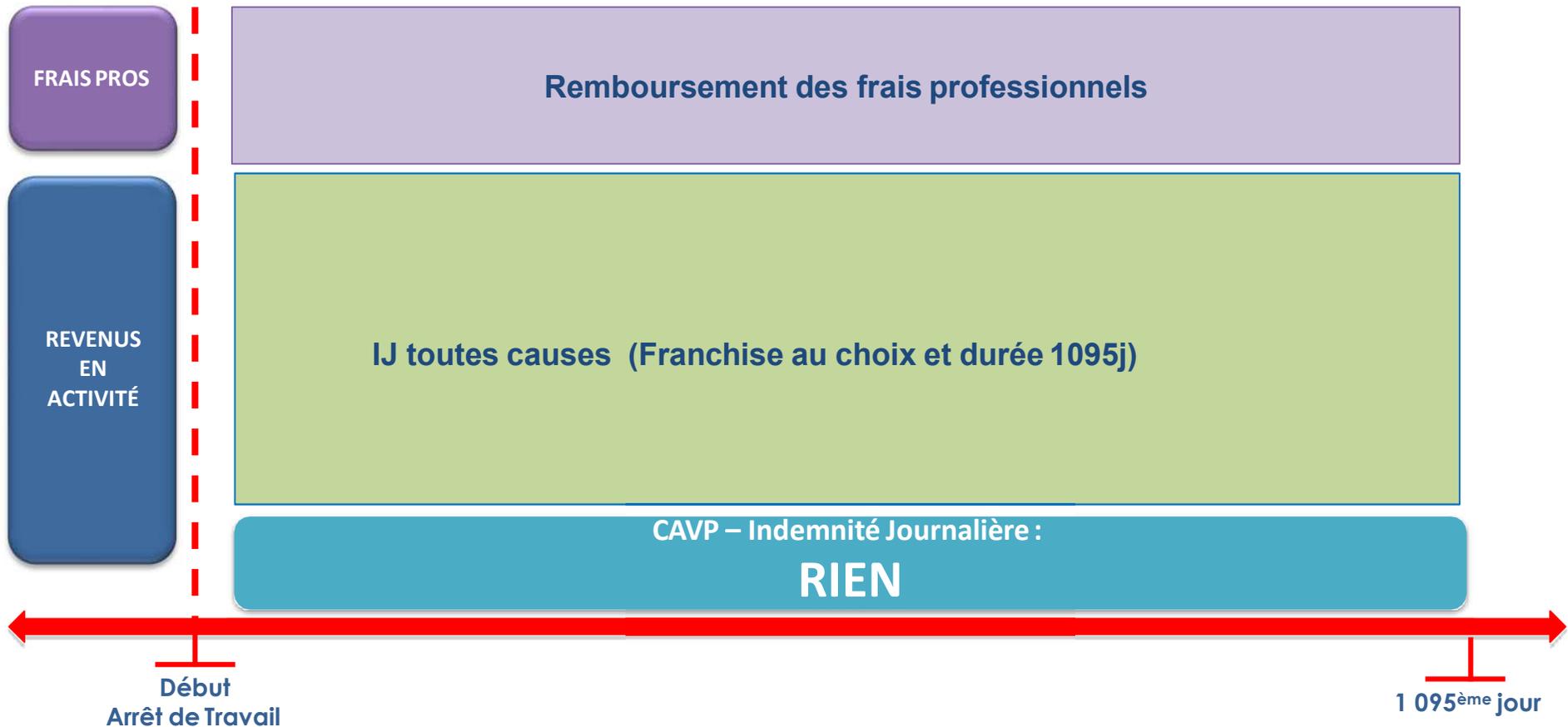


CAVP – Prestation en cas d'arrêt de travail

2020

Nos solutions pour sécuriser vos revenus



CAVP- Prestation en cas d'invalidité

2020

Nos solutions pour sécuriser vos revenus



(1) : En complément si conjoint et/ou enfant(s) : 583 €/mois versé au conjoint / 1 166 €/mois versé aux enfants à charge jusqu'à 21 ans ou 25 ans dans le cas de poursuite des études

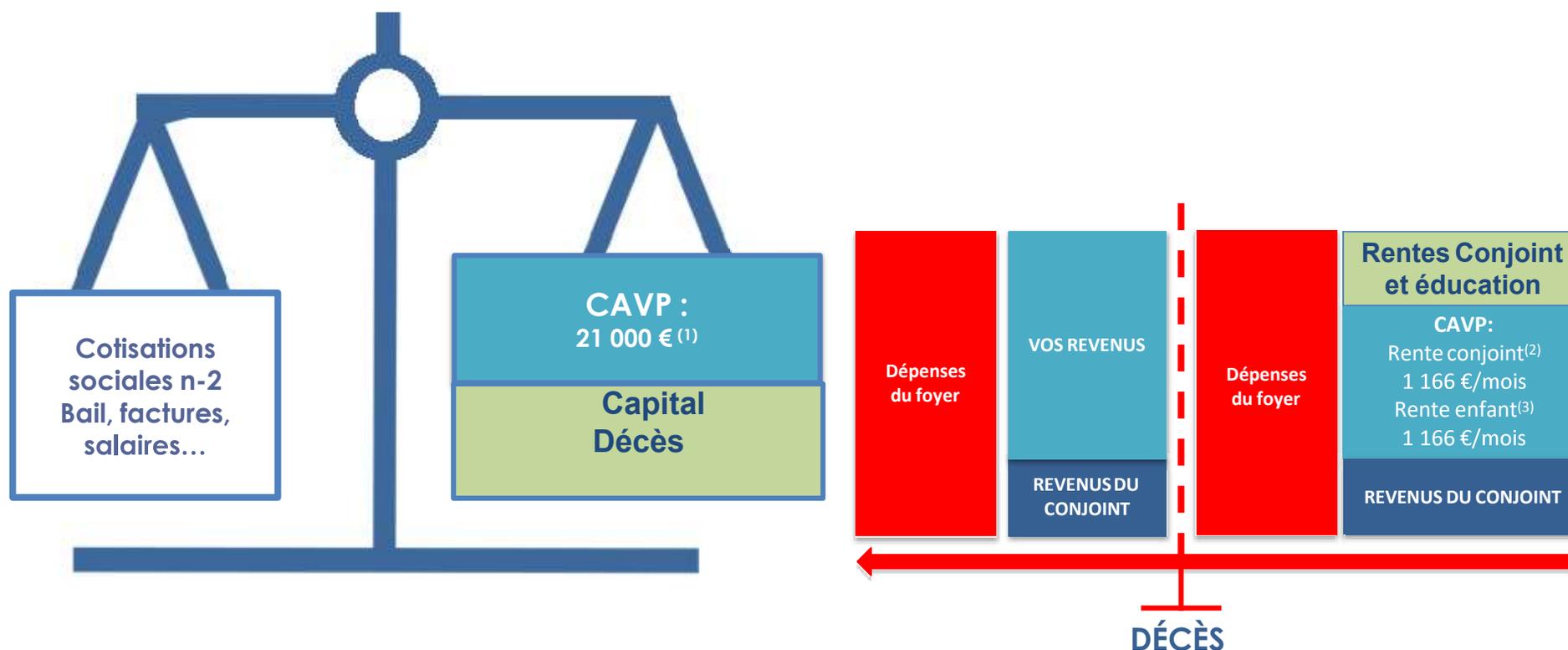
CAVP – Prestation en cas de décès

2020

Nos solutions pour protéger vos proches

Les capitaux

Les revenus



- (1) : Capital versé au conjoint. A défaut de conjoint, le capital est partagé entre les enfants bénéficiaires de l'allocation éducation
- (2) : conjoint marié non divorcé de moins de 60 ans
- (3) Par enfant jusqu'à 21 ans, ou 25 ans dans le cas de poursuite des études